
Norme internationale



668

INTERNATIONAL ORGANIZATION FOR STANDARDIZATION • МЕЖДУНАРОДНАЯ ОРГАНИЗАЦИЯ ПО СТАНДАРТИЗАЦИИ • ORGANISATION INTERNATIONALE DE NORMALISATION

Conteneurs de la série 1 — Classification, dimensions extérieures et masses brutes maximales

Series 1 freight containers — Classification, external dimensions and ratings

Troisième édition — 1979-04-15

CDU 621.896.88

Réf. n° : ISO 668-1979 (F)

Descripteurs : transport de marchandises, conteneurs, spécification, dimension, poids, caractéristique nominale, classification, désignation.

Prix basé sur 5 pages

AVANT-PROPOS

L'ISO (Organisation internationale de normalisation) est une fédération mondiale d'organismes nationaux de normalisation (comités membres de l'ISO). L'élaboration des Normes internationales est confiée aux comités techniques de l'ISO. Chaque comité membre intéressé par une étude a le droit de faire partie du comité technique correspondant. Les organisations internationales, gouvernementales et non gouvernementales, en liaison avec l'ISO, participent également aux travaux.

Les projets de Normes internationales adoptés par les comités techniques sont soumis aux comités membres pour approbation, avant leur acceptation comme Normes internationales par le Conseil de l'ISO.

La Norme internationale ISO 668 a été élaborée par le comité technique ISO/TC 104, *Conteneurs pour le transport de marchandises*, et a été soumise aux comités membres en mai 1978.

Les comités membres des pays suivants l'ont approuvée :

Afrique du Sud, Rép. d'	Hongrie	Roumanie
Allemagne, R.F.	Inde	Royaume-Uni
Australie	Iran	Suède
Autriche	Irlande	Suisse
Belgique	Israël	Tchécoslovaquie
Bulgarie	Italie	Turquie
Canada	Mexique	URSS
Chili	Norvège	USA
Danemark	Nouvelle-Zélande	Yougoslavie
Espagne	Pays-Bas	
France	Pologne	

Aucun comité membre ne l'a désapprouvée.

Cette troisième édition annule et remplace la deuxième édition (ISO 668-1976).

Conteneurs de la série 1 — Classification, dimensions extérieures et masses brutes maximales

1 OBJET ET DOMAINE D'APPLICATION

La présente Norme internationale établit une classification des conteneurs de la série 1, basée sur les dimensions extérieures, et elle spécifie les masses brutes maximales correspondantes.

Ces conteneurs sont prévus pour le transport inter-continental.

NOTE — Les conteneurs de la série 3 sont prévus essentiellement pour des opérations de transport limitées à un seul continent. Pour les dimensions, ainsi que pour les spécifications de résistance et d'essai, un document est en préparation.

2 DÉFINITIONS

Dans le cadre de la présente Norme internationale, les définitions suivantes sont applicables :

2.1 conteneur : Engin de transport,

- a) ayant un caractère permanent et étant, de ce fait, assez résistant pour permettre un usage répété;
- b) spécialement conçu pour faciliter le transport de marchandises, sans rupture de charge, par un ou plusieurs moyens de transport;
- c) muni de dispositifs le rendant facile à manipuler, notamment lors de son transbordement d'un moyen de transport à un autre;
- d) conçu de façon à être facile à remplir et à vider;
- e) ayant un volume intérieur d'au moins 1 m³ (35,3 ft³).

L'expression «conteneur» ne comprend ni les véhicules, ni les emballages usuels.

2.2 conteneur ISO : Conteneur conforme à toutes les normes ISO relatives aux conteneurs, existant au moment de sa construction.

2.3 masse brute maximale : Masse totale maximale. Constitue le maximum admis pour le conteneur et son chargement.

3 CLASSIFICATION ET DÉSIGNATION

Les conteneurs de la série 1 ont une largeur uniforme de 2 438 mm (8 ft).

Les longueurs nominales sont données dans le tableau 1.

TABLEAU 1 — Longueurs nominales

Désignation des conteneurs	Longueur nominale	
	m	ft
1AA 1A 1AX	12*	40*
1BB 1B 1BX	9	30
1CC 1C 1CX	6	20
1D 1DX	3	10

* Dans certains pays, il existe des limitations légales concernant la longueur hors tout du véhicule chargé.

Les conteneurs ayant une hauteur de 2 591 mm (8 ft 6 in) sont désignés par 1AA, 1BB et 1CC.

Les conteneurs ayant une hauteur de 2 438 mm (8 ft) sont désignés par 1A, 1B, 1C et 1D.

Les conteneurs ayant une hauteur inférieure à 2 438 mm (8 ft) sont désignés par 1AX, 1BX, 1CX et 1DX.

NOTE — La lettre X n'a pas d'autre signification que d'indiquer que la hauteur du conteneur est comprise entre 0 et 2 438 mm (8 ft).

Des hauteurs réduites sont autorisées pour les conteneurs-citernes, à toit ouvert, à pulvérisateurs, plate-forme et type plate-forme.

4 DIMENSIONS EXTÉRIEURES, TOLÉRANCES ET MASSES BRUTES MAXIMALES

4.1 Les dimensions extérieures, les tolérances et les masses brutes maximales sont données dans le tableau 2.

4.2 Les dimensions et tolérances sont applicables lorsque

le mesurage est effectué à la température de 20 °C (68 °F); les mesurages effectués à d'autres températures doivent être corrigés en conséquence.

4.3 L'emplacement des pièces de coin (distances entre centres et tolérances sur les diagonales) est donné dans l'annexe.

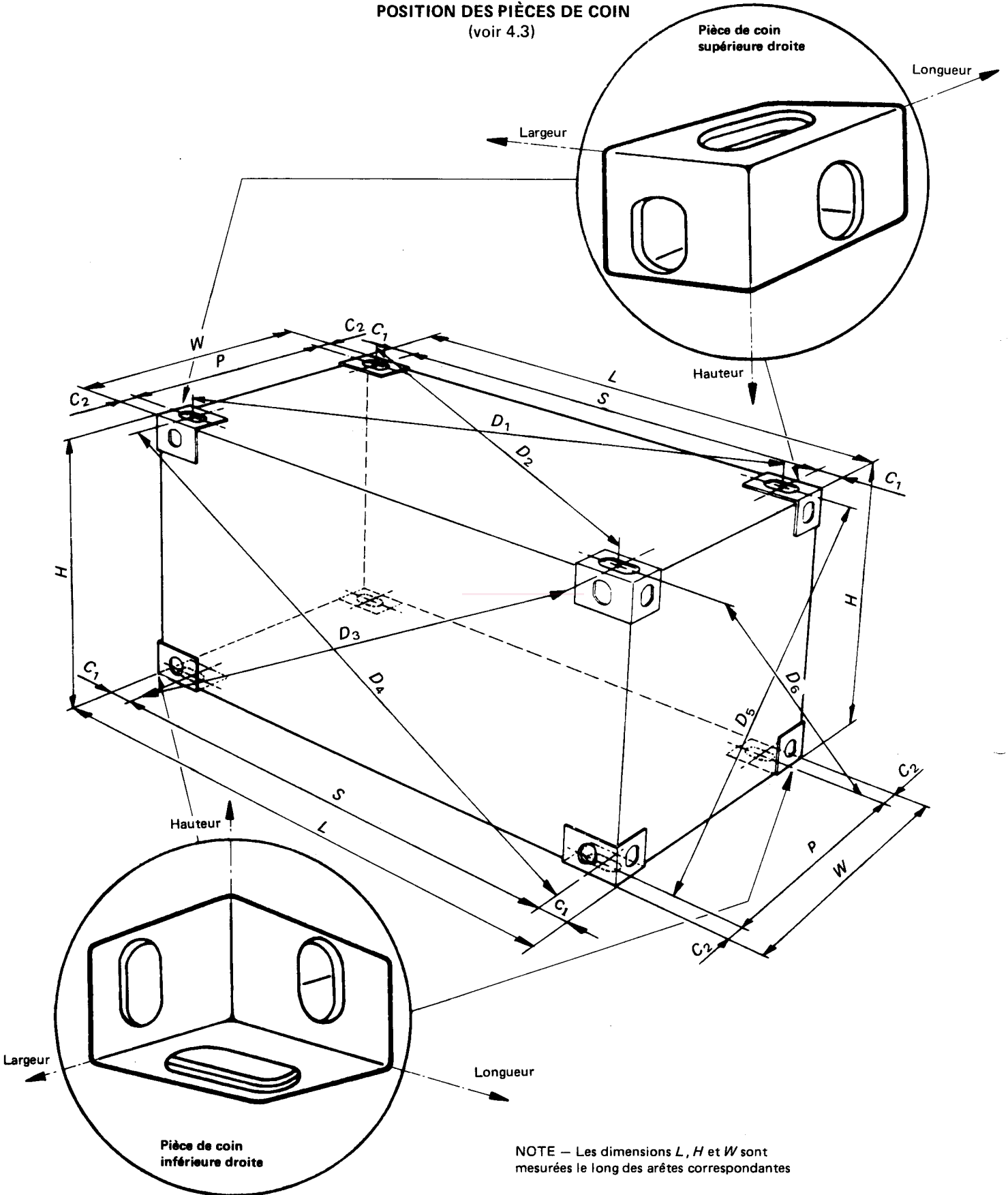
TABLEAU 2 — Dimensions extérieures, tolérances et masses brutes maximales des conteneurs de la série 1

Désignation des conteneurs	Longueur (L)			Largeur (W)			Hauteur (H)			Masse brute maximale			
	mm	Tolérances mm	ft in	mm	Tolérances mm	ft	Tolérances in	mm	Tolérances mm	ft in	in	kg	lb
1AA	12 192	0 -10	40	2 438	0 -5	8	0 -3/16	2 591*	0 -5	8 6*	0 -3/16	30 480	67 200
1A	12 192	0 -10	40	2 438	0 -5	8	0 -3/16	2 438	0 -5	8	0 -3/16	30 480	67 200
1AX	12 192	0 -10	40	2 438	0 -5	8	0 -3/16	< 2 438		< 8		30 480	67 200
1BB	9 125	0 -10	29 11 1/4	2 438	0 -5	8	0 -3/16	2 591*	0 -5	8 6*	0 -3/16	25 400	56 000
1B	9 125	0 -10	29 11 1/4	2 438	0 -5	8	0 -3/16	2 438	0 -5	8	0 -3/16	25 400	56 000
1BX	9 125	0 -10	29 11 1/4	2 438	0 -5	8	0 -3/16	< 2 438		< 8		25 400	56 000
1CC	6 058	0 -6	19 10 1/2	2 438	0 -5	8	0 -3/16	2 591*	0 -5	8 6*	0 -3/16	20 320	44 800
1C	6 058	0 -6	19 10 1/2	2 438	0 -5	8	0 -3/16	2 438	0 -5	8	0 -3/16	20 320	44 800
1CX	6 058	0 -6	19 10 1/2	2 438	0 -5	8	0 -3/16	< 2 438		< 8		20 320	44 800
1D	2 991	0 -5	9 9 3/4	2 438	0 -5	8	0 -3/16	2 438	0 -5	8	0 -3/16	10 160	22 400
1DX	2 991	0 -5	9 9 3/4	2 438	0 -5	8	0 -3/16	< 2 438		< 8		10 160	22 400

* Dans certains pays, il existe des limitations légales concernant la hauteur hors tout du véhicule chargé.

ANNEXE

POSITION DES PIÈCES DE COIN
(voir 4.3)



NOTE — Les dimensions L , H et W sont mesurées le long des arêtes correspondantes

S = Longueur entre les centres des ouvertures des pièces de coin

P = Largeur entre les centres des ouvertures des pièces de coin

C_1 = Dimension des pièces de coin $101,5 \begin{smallmatrix} 0 \\ -1,5 \end{smallmatrix}$ mm ($4 \begin{smallmatrix} 0 \\ -1/16 \end{smallmatrix}$ in)

C_2 = Dimension des pièces de coin $89 \begin{smallmatrix} 0 \\ -1,5 \end{smallmatrix}$ mm ($3 \frac{1}{2} \begin{smallmatrix} 0 \\ -1/16 \end{smallmatrix}$ in)

L = Longueur extérieure du conteneur

W = Largeur extérieure du conteneur

D = Distance entre les centres des ouvertures des pièces de coin, diagonalement opposées donnant six mesures, D_1, D_2, D_3, D_4, D_5 et D_6

K_1 = Différence entre D_1 et D_2 ou entre D_3 et D_4 , donc $K_1 = |D_1 - D_2|$ ou $K_1 = |D_3 - D_4|$

K_2 = Différence entre D_5 et D_6 ; donc $K_2 = |D_5 - D_6|$

H = Hauteur hors tout

TABLEAU 3 – Dimensions et tolérances relatives à la position des pièces de coin

Désignation des conteneurs	S			P			K_1 max.		K_2 max.	
	mm	ft	in	mm	ft	in	mm	in	mm	in
1AA 1A 1AX	11 985	39	3 7/8	2 259	7	4 31/32	19	3/4	10	3/8
1BB 1B 1BX	8918	29	3 1/8	2 259	7	4 31/32	16	5/8	10	3/8
1CC 1C 1CX	5 853	19	2 7/16	2 259	7	4 31/32	13	1/2	10	3/8
1D 1DX	2787	9	1 23/32	2 259	7	4 31/32	10	3/8	10	3/8

NOTE – L'attention des fabricants est attirée sur l'importance essentielle du maintien le plus précis des dimensions de référence S et P .

Les tolérances pour S et P sont déterminées par les tolérances données pour la longueur et la largeur hors tout spécifiées dans la présente Norme internationales et dans l'ISO 1161.